



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°2
Réunion du 4 septembre 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mme GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. LE LOUET (CD) – BORDET (CD)

Assistent : Mmes LE MOEL - LOMON – M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

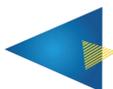
**GUIDE
DU
CLUB**

**GUIDE
DU
CLUB**

Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 29/08/2025 au 04/09/2026					
Dossier N°13	31/07/2025	500744	SURESNES JS	Demande une dérogation : - U16 D5 à 12h30	Accord de la 3CD.
Dossier N°14	01/08/2025	540588	STADE FRANCAIS	Demande d'engagement en SENIORS en D5	Accord de la 3CD, l'équipe est intégrée dans la poule A.
Dossier N°16	26/08/2025	531338	PARIS ANTILLES	Souhaite engager une équipe en championnat ANCIENS.	La 3CD donne son accord. Le club de PARIS ANTILLES FOOT prend la place de l'exempt en ANCIENS D5.
Dossier N°17	01/09/2025	530289	COLOMBES LSO	Réception d'un courrier de la ville COLOMBES LSO nous informant de l'indisponibilité des installations du Stade Fernand Hemon les 4 et 5 octobre 2025. SENIORS D1 du 05/10/2025 - n°53447398 COLOMBES LSO 1 / VANVES STADE 1 U16 D5 POULE C du 05/10/2025 - n°53695898 COLOMBES LSO 21 / VILLENEUVE GARENNE 22	La 3CD prend note de l'indisponibilité du stade Fernand Hemon et reporte les rencontres ci-dessous au 18 OCTOBRE 2025. SENIORS D1 - n°53447398 COLOMBES LSO 1 / VANVES STADE 1 au 19 OCTOBRE 2025. U16 D5 POULE C - n°53695898 COLOMBES LSO 21 / VILLENEUVE GARENNE 22
Dossier N°18	02/09/2025	530289	COLOMBES LSO	Demande de dérogation : - SENIORS D1 coup d'envoi le samedi à 20h00	Accord de la 3CD suivant l'annexe 8 du RSG du District.
Dossier N°19	02/09/2025	581476	FUTSAL CHAVILLE 92	Demande modification de jour et horaire en FUTSAL D2 : - le vendredi à 20h30 (sauf le 01/02/2025 et 22/03/2025)	Accord de la 3CD suivant l'annexe 8 du RSG du District.
Dossier N°20	02/09/2025	509738	VOLTAIRE CHAT. MALABRY SS	Demande de dérogation concernant un niveau de classements d'installation.	La 3CD prend note et transmet au Comité Directeur du 10/09/2025.
Dossier N°21	03/09/2025	513925	PLESSIS ROBINSON FC	Demande de dérogation : - SENIORS D1 coup d'envoi le samedi à 17h00	Accord de la 3CD suivant l'annexe 8 du RSG du District.
Dossier N°22	04/09/2025	608327	PC ASNIERES	Réception courriel de la ville d'ASNIERES nous informons que le stade Dominique Rocheteau jusqu'au 3 novembre 2025.	La 3CD prend note et réajustera le calendrier.

II. ENGAGEMENTS DISTRICT

La Commission Centrale des Compétitions Départementales vous informe que le formulaire d'engagements **UNIQUEMENT** pour les compétitions du District 92 pour la saison 2025/2026 vous a été envoyé par mail le 10 juillet 2025. Ces derniers sont à retourner au plus tard le

10 SEPTEMBRE 2025, dernier délai.

La Commission Centrale des Compétitions Départementales vous informe qu'il reste des places vacantes dans la catégorie U18 D4 avant parution du calendrier

La Commission Centrale des Compétitions Départementales vous informe que les formulaires d'engagements **FOOT EDUCATIF MASCULIN ET FEMININ** pour la saison 2025/2026 vous ont été envoyés par mail le 10 juillet 2025. Ces derniers sont à retourner au plus tard le

13 SEPTEMBRE 2025, dernier délai

Passé ce délai, aucune inscription ne sera possible pour les criteriums et les plateaux du foot éducatif. Merci de respecter cette date afin de garantir votre participation.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.